



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 1183

Texte de la question

M Alain Carignon attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, sur la situation particulière des anciens combattants d'Afrique du Nord privés d'emploi et en fin de droit. De nombreux bénéficiaires ont cotisé aux différentes caisses du régime général et ont atteint, par leurs cotisations, les trente-sept annuités et demie. Ils ont connu les méfaits de la guerre de 1939-1945 : séparation du père, combattants prisonniers ou déportés, privations alimentaires, angoisse sous les bombardements, études perturbées. Ensuite, service armé en Afrique du Nord, nouvelle séparation de la famille, retour, marques par les épreuves et maintenant à la cinquantaine, pour beaucoup, le chômage, sans possibilités, à leur âge, de retrouver un emploi. La précarité de leurs ressources, leur dignité d'homme, leurs responsabilités familiales doivent conduire le Gouvernement à prendre pour eux des mesures exceptionnelles d'autant qu'ils ont atteint les trente-sept annuités et demie. Il lui demande ce qu'il compte faire en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Carignon Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1183

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2256